

AR Prefecture

006-210600961-20260409-2026033-DE
Reçu le 15/04/2026

Commune de Pierlas
République française
DEPARTEMENT

Séance de l'an deux-mille vingt-six et le neuf avril

Date de la convocation : 31/03/2026

L'an deux-mille vingt-six et le neuf avril, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert MARTINELLI

Membres en exercice : 7

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS (7) : MARTINELLI Gilbert - BRES Jean Marie - COLLOMP Nicole - GIORDAN Jean Claude - TOCHE Sylvette - BALDACCI Lèria – CHABAUD Emile

Secrétaire de séance : Maryline SALERNO

2026.033 Vote du budget primitif 2026

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025, et le commente chapitre par chapitre

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % en fonctionnement et 7.5% en investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 268 082.00 €

Recettes : 268 082.00 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : 475 749.97 €

Recettes : 475 749.97 €

Le conseil Oûi son Maire,

Après en avoir délibéré

APPROUVE et VOTE le Budget Primitif pour 2026.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le et publication du

Le Maire,
Gilbert MARTINELLI

